



# Les décisions du Bureau en bref

6 janvier 2021

## Parc naturel régional du Pilat 6 janvier 2021

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat

---

### ACTUALITÉ DES COMMISSIONS ET COMITÉS DE PILOTAGE ANIMÉS OU SUIVIS PAR LE PARC

Le comité de pilotage intersites Natura 2000, lors de sa réunion du 17 novembre 2020, a notamment élu les présidents des 4 sites Natura 2000 dont le Parc est opérateur. Il s'agit de :

- Angélique BERTHAIL (Conseillère municipale de Marthes) pour le site des Tourbières du Pilat et Landes de Chaussitre ;
- Martine MAZOYER (adjointe au Maire de Véranne et membre du Bureau du Parc) pour les Crêts du Pilat ;
- Noël GIRAUD (adjoint au Maire de Planfoy, délégué du Parc) pour le site de l'Ondenon et des Contreforts Nord du Pilat ;
- Marie BONNEVIALLE (conseillère municipale de Pélussin) pour le site des Combes et ravins du Pilat Rhodanien.

### DEMANDES DE FINANCEMENTS

Le Bureau du Parc a validé :

- la demande de subvention auprès de la Région (Contrat de Parc) et de l'Union Européenne (LEADER du Pilat) pour le projet porté par le Parc visant à :
  - faire émerger une offre de séjours « Destination Parcs » en lien avec la Fédération nationale des Parcs et le Comité régional du tourisme,
  - valoriser les activités de randonnée pédestre et vélo,
  - développer des ateliers « tourisme durable » à destination des professionnels du tourisme,
  - préparer la nouvelle stratégie touristique à l'échelle du Pilat en lien avec les EPCI, les Offices du tourisme et les opérateurs touristiques ;
- la demande de subvention auprès de la Région (Contrat de Parc) pour le projet porté par la Commune de Farnay s'agissant de la création d'une table de lecture du paysage.

## PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS

Le Bureau du Parc a validé :

- la convention d'adhésion aux prestations « hygiène et sécurité » du Centre de gestion de la Loire ;
- la convention de mécénat en nature entre le Parc et les Établissements TARGE, ces derniers offrant au Parc une trémie en verre nécessaire aux travaux de restauration de l'Ermitage de Sainte-Croix-en-Jarez, propriété du Parc (A noter que certaines missions du Syndicat mixte du Parc ont été reconnues d'intérêt général, il s'agit des missions de préservation et de valorisation du patrimoine au sens large. Le Parc est donc habilité à émettre des reçus fiscaux, lorsqu'il reçoit des dons au titre de ces missions).

## POINTS DIVERS

Le Bureau du Parc a échangé sur :

- la démarche de révision de l'offre de services du Parc en matière d'Urbanisme et Paysage qui devrait s'achever en juin 2021 ;
- le programme d'Atlas de la Biodiversité Communale du Parc du Pilat, consistant en l'amélioration et au partage de la connaissance relative à la biodiversité des communes du Parc, qui s'achèvera en juin 2021 ;
- la programmation prévisionnelle 2021 des actions du Contrat Vert et Bleu « Grand Pilat ». Elle mobilisera 17 maîtres d'ouvrage pour la réalisation de 22 actions d'un montant total de 1 080 886 € ;
- la réflexion nationale pour la création éventuelle d'un statut propre aux Parcs naturels régionaux (un établissement public, doté de compétences, ouvert à la société civile) ;
- le déploiement par l'État des Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) avec les EPCI et de la contribution possible du Parc à ces contrats.

## PROPOSITION DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Bureau du Parc a acté un règlement intérieur pour le Syndicat mixte du Parc qui sera soumis à la validation du Comité syndical.

## CALENDRIER DES RÉUNIONS STATUTAIRES - 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2021

**Réunions du Bureau** (Mercredi 18h00) :

- 10 février
- 10 mars (réunion à 17h00)
- 14 avril
- 19 mai
- 16 juin

**Réunions du Comité syndical** (Mercredi 18h30) :

- 13 janvier
- 10 mars (réunion à 19h00)
- 23 juin



Parc naturel régional du Pilat  
2 rue Benay 42410 Pélussin  
04 74 87 52 01  
info@parc-naturel-pilat.fr  
www.facebook.com/Parcdupilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

[www.parc-naturel-pilat.fr](http://www.parc-naturel-pilat.fr)